

## CONSEIL MUNICIPAL

### REUNION DU 2 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le deux juillet à vingt heures trente, en application des articles L. 212-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SAINT EUSTACHE LA FORÊT.

**Etaient présents** les conseillers municipaux suivants : MM. LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoît, Mmes SANSON Maryline, BEUZIT Lydie, M. LAUGEOIS Philippe, Mme DUBOC Armelle , M. JEANNE Laurent , Mme Florence MARTIN, M. ROMEU Daniel, M. BUNIAS David, Mme Corinne LECOURT, Mme Marie-Pierre HUBERSON et M. CAPRON Jean-Claude, formant la majorité en exercice

**Absents excusés** : Mme SALIFOU Estelle et M. FLAMBARD Etienne.

Monsieur Laurent JEANNE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art ; L 2121-15 du CGCT).

Le procès-verbal de la réunion du 18 Mai 2015 est lu et adopté

#### **2015-1.3-37- CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – RENOUELEMENT**

Le Conseil Municipal, autorise le maire à signer le Contrat Enfance et Jeunesse 2015/2018 avec la CAF adapté aux nouveaux rythmes scolaires.

Voté à l'unanimité.

#### **2015-1.3-38- INTERVENANT SPORTIF – CONVENTION 2015-2016**

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la convention pour l'organisation des interventions en éducation physique et sportive dans l'école.

#### **2015-4.2-39 – INTERVENANT SPORTIF DANS L'ECOLE- CONTRAT**

Le Conseil Municipal, décide de créer un poste d'éducateur doté d'une durée hebdomadaire de travail égale à 10,28 heures à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2015.

Voté à l'unanimité.

#### **2015-4.1-40- POSTE D'ATSEM-AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Le Conseil Municipal, décide l'augmentation du poste d'ATSEM de 26 à 28/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2015, voté à l'unanimité.

#### **2015-7.1-41- AMENAGEMENT PARKING DE LA SALLE – VIREMENT DE CREDITS**

Le Conseil Municipal,:

Décide de réaliser un parking de stationnement en bataille de 40 places le long du terrain de football,

Décide les virements de crédits correspondants.

Voté à l'unanimité.

La séance est levée à 21 h 05.